

# Le Monétier les Bains

N°31 - Août-Novembre 2018

Édito

## **D**es services à votre écoute !

*La saison d'été bat son plein en ce mois d'août.*

*Nombreux sont ceux qui profitent de leurs vacances dans la maison familiale pour envisager des travaux, refaire un passeport ou une carte d'identité ou demander une intervention sur le réseau d'eau potable ou pluvial.*

*Les services municipaux, qu'ils soient techniques ou administratifs assurent un accueil quotidien de la population, résidents permanents, secondaires ou de passage.*

*Alors que de nombreuses communes réduisent leurs horaires d'ouverture au public pour des raisons budgétaires, les services du Monétier, à la demande de l'équipe municipale, ont su se réorganiser afin de garantir un accueil quotidien.*

*Cette organisation permet ainsi d'absorber, à périmètre équivalent, les derniers transferts de compétences de l'Etat : cartes d'identité et passeports regroupés sur certaines communes, instruction d'autorisations de manifestations...*

*Nous vous recevons avec sourire et professionnalisme !*

Anne-Marie FORGEOUX  
Maire du Monétier les Bains



- Golf et ski roues à Serre Chevalier / Page 2
- Construction du télésiège débrayable de Côte Chevalier / Page 3



- 10 ans déjà et un bel avenir devant ! / Page 4-5



- La production d'électricité verte sur la commune du Monétier  
Pages 6-7



- Camping des deux Glaciers
- Réhabilitation des rues de la petite et de la grande Turière
- Les tournois de retour sur des courts de tennis tous neufs ! / Page 8



Bulletin  
d'information  
municipal

[www.monetier.com](http://www.monetier.com)

# GOLF ET SKI ROUES À SERRE CHEVALIER : DES ÉTUDES PRÉALABLES EN COURS



**Le relevé des espèces faunistiques et floristiques** est en cours depuis la fin mars sur le site élargi susceptible d'accueillir le projet de golf-ski roues de Serre Chevalier sur la commune du Monêtier, entre le hameau des Guibertes et

la limite avec la commune de La Salle les Alpes.

Les conclusions de cette étude dite « 4 saisons » seront rendues fin octobre. A ce moment seulement, il sera possible de déterminer si le projet peut être envisagé de manière plus réaliste et de décider de passer en phase d'étude pré-opérationnelle.

En parallèle, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) ont été missionnées pour une étude « Terre-Aménagement » dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Celle-ci doit permettre d'envisager avec les agriculteurs l'avenir de l'agriculture au Monêtier. Ils ont été reçus individuellement et en groupe fin juin dernier. Le second volet de cette étude, dédié à l'élaboration de différents scénarii de mise à disposition des terrains agricoles tou-

chés par le projet de golf-ski roues, a déjà permis d'amorcer la discussion avec les agriculteurs concernés. *Elle sera poursuivie si les résultats de l'étude 4 saisons permettent de prolonger la réflexion.* ■

La notoriété d'un golf se construit en fonction des parcours que les pratiquants sont en mesure de réaliser dans un rayon de 50 km autour de leur lieu de vacances ou de séjour. Ainsi, le golf-ski roues de Serre Chevalier ne serait nullement concurrent du golf de Montgenèvre ou du projet d'Embrun. Bien au contraire, l'existence de trois parcours servirait la fréquentation de chacun d'entre eux.

L'équilibre financier de l'équipement serait atteint grâce à la mise en réseau des golfs de proximité dont l'attractivité sera démultipliée mais aussi grâce à l'activité ski roues du printemps à l'hiver et la complémentarité du site de biathlon. D'ores-et-déjà des partenaires financiers privés font part de leur intérêt pour ce projet global, cohérent avec la demande des passionnés, des clubs sportifs et des ligues régionales, nationales et internationales. ■

## L'AVENIR SELON SERRE CHE PROS



**L'association Pro Serre-Chevalier**, regroupant de façon ouverte l'ensemble des Commerçants, Artisans, Loueurs de Meublé, Associations et professions libérales, a pour but principal, d'œuvrer pour la qualité et l'attractivité de notre station, en valorisant l'expérience et le professionnalisme reconnu de tous.

Ces acquis d'expérience seront repris dans des commissions thématiques afin d'assister les instances publiques dans la prise de décisions et dans la réflexion sur l'accueil de nos clients.

Nous pensons mettre en place, sous l'égide de l'office de Tourisme, des commissions de réflexion sur l'hébergement (hôteliers, Loueurs, Agence), de réflexion sur les activités sportives (Ski, Eau vive, Parapente, Golf, Ski roues... etc) sur la communication, sur l'anima-

tion, sur le poids réel du tertiaire dans l'économie de Serre Chevalier.

Ceci afin que nos expériences apportent de la valeur ajoutée au produit Serre Chevalier.

Nous travaillons activement et de concert avec Les Enseignes de Briançon, qui nous apportent déjà leur expérience des Échos Chèques, réservés à nos adhérents, outil d'intéressement pour nos collaborateurs qui apportent de l'activité dans nos commerces.

Nous souhaitons également participer à l'organisation d'animations commerciales adaptée aux pôles commerciaux des différentes communes de la vallée. Les animations commerciales réalisées par nos collègues de Chantemerle (par exemple) seront proposées à tous nos adhérents.

Toutes les initiatives déjà en place bénéficieront de notre soutien coordonné avec les services de l'OT.

Enfin, nous voudrions porter des événements d'envergures dans l'avenir, comme une manifestation sportive

autour de la Lutte contre le Cancer (Ruban rose) ainsi que les 80 ans de Serre Chevalier, projet de nos collègues de St Chaffrey.

Tous ces sujets et bien d'autres seront abordés lors de notre **assemblée générale le 20 août au Serre d'Aigle à 15h.**

Réunion pour laquelle nous souhaitons une grande mobilisation de tous les socio professionnels.

Cette réunion est importante, car outre le renouvellement complet du conseil d'administration, nous aurons le plaisir de débattre avec Mesdames et Messieurs Les Maires, ainsi qu'avec le Directeur de L'Office de Tourisme.

D'un point de vue festif, nous pensons renouveler notre soirée de début de saison, moment convivial dans la perspective d'une nouvelle saison d'hiver. Soirée qui a connu l'an passé un vif succès.

*Nous recherchons des membres actifs et de bonne volonté pour ensemble faire grandir Serre Chevalier.* ■

# CONSTRUCTION DU TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE DE CÔTE CHEVALIER

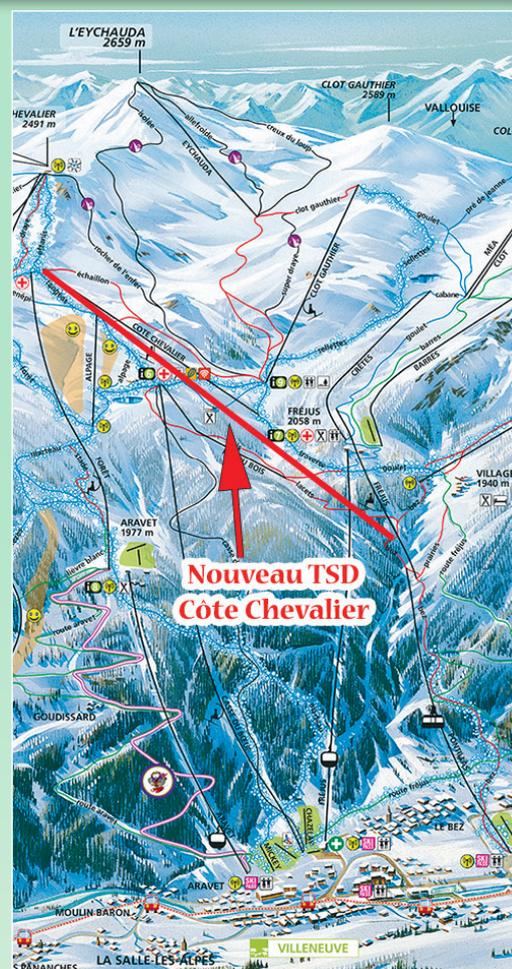
Dès la signature de la nouvelle délégation de service public d'aménagement et de gestion du domaine skiable des communes du Monêtier et de la Salle les Alpes en décembre 2017, le projet de construction du premier équipement neuf prévu au contrat a été lancé. Il s'agit d'un nouveau télésiège débrayable (Côte Chevalier) permettant d'améliorer la liaison retour entre les domaines de Monêtier et de La Salle.

Les travaux de construction ont débuté le 15 juin dernier.

A ce jour, le génie civil de la ligne (construction des socles des pylônes) est achevé à 95%. Celui des gares amont et aval est en cours, de même que les travaux de terrassement des plates-formes d'embarquement et de débarquement.

Tous ces travaux devraient être terminés pour la fin de l'été afin de permettre le levage de la ligne par hélicoptère à la fin du mois d'août, ainsi que le début du montage des gares. L'importante mobilisation des entreprises et des équipes de SCV Domaine Skiable sur ce chantier d'ampleur, permettra de respecter le calendrier pour une ouverture de cet appareil au mois de décembre 2018.

Il s'agit du premier chantier mené par SCV Domaine skiable dans le cadre de la nouvelle DSP qui prévoit 134 000 000 € d'investissements remontées mécaniques, pistes et neige destinés à moderniser le domaine de Serre Chevalier. Ce programme est soutenu par la Région Sud, dans le cadre du Contrat Station Serre Chevalier grâce à une subvention totale de 2 525 600 € pour les investissements réalisés. ■



## Caractéristiques techniques :

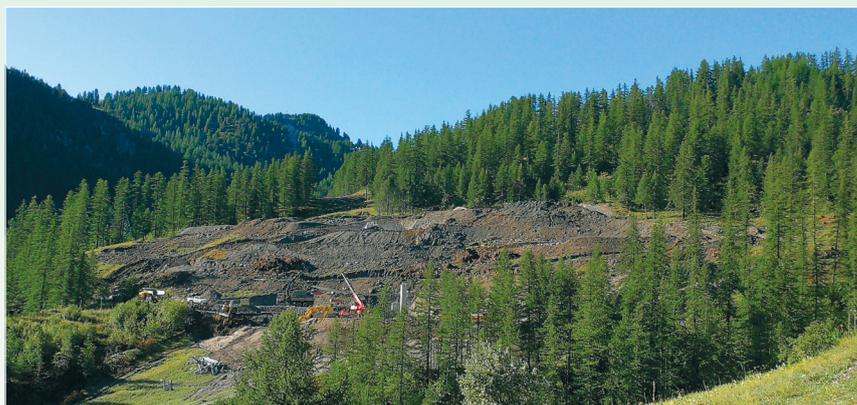
**Type d'appareil :** Télésiège débrayable 6 places  
**Constructeur :** Poma  
**Longueur :** 2066 mètres  
**Dénivelée :** 522 mètres  
**Pente moyenne :** 26%  
**Sens de la montée :** à droite  
**Débit :** 3000 personnes/heure (2500 dans un premier temps)  
**Vitesse :** 6m/s  
**Embarquement :** à 90°  
**Débarquement :** dans le sens de la ligne  
**Nombre de pylônes :** 22

## Entreprises sur le chantier :

**Abattage-débardage :** SAVOLDELLI Frères  
**Génie civil :** entreprises BLANCHARD et COMAG  
**Terrassement gare aval :** Roger MARTIN  
**Terrassement gare amont :** entreprise ALLAMANN  
**Montage :** COMAG  
**Mécanique :** POMA  
**Electricité et automatisme :** SEMER  
**Alimentation électrique :** ENERSON



Gare amont.



Terrassement gare aval.

# 10 ANS DÉJÀ ET UN BEL AVENIR DEVANT !



*A l'occasion de leurs 10 ans, les Grands Bains dressent bilan et perspectives d'avenir !*

## Une attractivité en hausse depuis 2 ans

- **190 091 entrées en 2017** soit + 3,52 % par rapport à l'année 2014, meilleur résultat de gestion de Valvital, et + 5,6% par rapport au prévisionnel 2017 (180 000 entrées)  
-> **132 653 entrées au 31 juillet 2018** soit + 1.05 % par rapport à 2017 à la même date
- **3 604 002 € HT de chiffre d'affaires en 2017** soit +2,66 % par rapport à 2014,  
-> **2 536 821 € HT de chiffre d'affaires au 31 juillet 2018** soit +1.85 % par rapport à 2017

## Une gestion ciblée sur l'amélioration de l'offre

- **9,4 % du chiffre d'affaires 2018 soit 350 000€ affectés en 2018 aux dépenses d'investissement et de maintenance des installations** – soit bien supérieures aux préconisations (d'ailleurs dépassées ?) de l'étude Atout France de 2009.
- **Des charges générales (1 100 000€ en 2018) ciblées sur l'amélioration de l'offre (maintenance, entretien...) :** 150 000 € dédiés pour l'amélioration de la maintenance des équipements, le renouvellement des matériels techniques, l'approvisionnement en pièces détachées (constitution d'un stock permettant des réparations immédiates) : c'est ainsi que l'établissement a pu offrir des animations ouvertes en continu depuis plus d'un an (rompant ainsi avec la réputation d'équipement vétuste des dernières années de gestion en DSP).
- **Plus d'1 500 000 € de travaux cumulés depuis 2016** afin de reprendre les désordres et remettre à niveau l'équipement,
- **Un partenariat avec l'ADEME pour l'optimisation** énergétique des Grands Bains : il permettra dans les prochains mois d'optimiser la ressource d'eau chaude pour réduire notamment les charges de fonctionnement de l'équipement (consommations énergies).

L'attribution d'une subvention de 200 000 € sollicitée en début d'année devrait être notifiée par la Région Sud et

l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) avant la fin de l'année 2018 pour soutenir ce programme.

## Un outil de maintien de la population active dans la vallée

- **23 CDI à temps complet** occupés par du personnel de la vallée,
- **25 à 30 emplois saisonniers réguliers** pour les périodes de haute saison,
- **Une masse salariale maîtrisée : 1 300 000€** soit -3,2 %/2017 et + 1,8 % par rapport à 2014 meilleure année de Valvital – (ce qui représente à peine le taux de Glissement Vieillesse technicité préconisé dans les prévisions d'évolution des rémunérations des entreprises et administrations), pour une équipe dimensionnée afin d'assurer une meilleure qualité de service à la clientèle (qualité de l'entretien, accueil personnalisé...) et des conditions de travail satisfaisantes.

## Un potentiel financier indiscutable !

- **Un excédent de fonctionnement de 776 000 € en 2017 et de 860 500 € prévus en 2018** (soit 23,25 % du chiffre d'affaires 2018 et +10,08% par rapport à 2017) permettant le remboursement des annuités d'emprunt (554 000 € en 2018), la poursuite du programme de reprise et d'amélioration de l'établissement et le remboursement partiel des avances au budget communal.

Il est intéressant de comparer ce résultat **au niveau de déficit moyen des piscines françaises** contrôlées par la Cour des Comptes (Rapport février 2018) qui s'élève à 640 000 € par an : de 6 € par habitant et par an pour la commune de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines, 35 213 habitants) à 124 € par habitant pour la commune d'Avesnes-sur-Helpe (Nord, 4938 habitants). Pour l'ensemble de l'échantillon, le déficit d'exploitation des piscines représente en moyenne 25 % de l'épargne brute des collectivités propriétaires.



**Le potentiel des Grands Bains du Monêtier devient ainsi indiscutable ! Particulièrement dans le contexte de remise à niveau technique (augmentation des dépenses d'investissement, et de fonctionnement pour maintenance) et de fin de remboursement des emprunts initiaux auquel il est confronté jusqu'à 2023 ...**

**Il représente cependant un excédent de fonctionnement potentiel de près d'un million d'euros en** période de gestion normalisée !

- **Seulement 2.6 millions de capital restant dû à rembourser d'ici 2023** sur les 12,7 millions de travaux de construction en 2008, couverts par l'excédent de fonctionnement de l'équipement soit en moyenne 550 000 € par an.
- **52 % des avances du budget général déjà remboursés** par le budget des Grands Bains en 2017 et 2018 soit 646 000 € sur les 1 241 000 € d'avance remboursables versées (pour mémoire, cette disposition est prévue par l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le solde (595 000€) sera restitué au budget communal dans un délai de 3 ans (pour 295 000€) et dans le délai légal pour les 300 000€ de dotation initiale versés à la création de la Régie. Le rythme de ces remboursements sera décidé en fonction des dépenses à prévoir aux grands bains et du besoin de financement des projets communaux.

- **Un potentiel d'accélération des investissements et du remboursement des avances**, dès indemnisation de la commune, pour les travaux réalisés à ses frais avancés entre 2011 et 2018 dans le cadre notamment du contentieux relatif aux désordres constructifs de l'établissement (enjeu financier au bénéfice de la commune entre 500 000 €

et 1 million d'euros) pour lequel la commune se bat au quotidien aux côtés de ses conseils technique et juridique.

### **En conclusion, les Grands Bains du Monêtier c'est :**

- **Un outil d'attractivité exceptionnel pour Serre Chevalier**, un rayonnement au profit de l'économie du territoire et de l'emploi pour la vallée,
- **Une localisation enviée et un produit inédit dans la concurrence des équipements aquatiques** : un gisement artésien d'eau NATURELLEMENT chaude, à 44 °C, au cœur des Alpes du Sud, une pluralité d'animations et d'offres.
- **Un équipement dont l'ambition à court terme est de devenir un exemple de développement durable au niveau national**, en partenariat avec l'ADEME, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, grâce à une gestion optimisée des ressources énergétique et géothermique.
- **Des facteurs de réussite indéniables identifiés par la Cour des Comptes dans son Rapport de Février 2018** relatif aux équipements aquatiques :

- diversité de l'offre sur un même site
- coûts d'exploitation réduits.

Ainsi, les animations aquatiques, le spa détente, le restaurant et la boutique proposés par les Grands Bains, Son indépendance énergétique idéale grâce à l'utilisation de l'eau chaude naturelle et à la démarche d'optimisation des coûts énergétiques soutenue par la Région Sud et l'ADEME **sont un gage avéré d'équilibre et de développement économique confirmé par la Cour des Comptes.** ■

Deux subventions sont actuellement fléchées sur le projet de valorisation de l'eau chaude naturelle des Grands Bains, prévoyant notamment l'aménagement de la rotonde de l'étage : 100 000 € de l'Europe (POIA) et 141 000 € de la Région Sud (Espace Valléen). Elles permettront d'accompagner le projet actuellement en cours d'étude. ■

# LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE SUR LA COMMUNE DU MONËTIER

*Le Pays du Grand Briançonnais est labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte et développe et soutient à ce titre les projets d'énergie renouvelable et de sobriété énergétique pour viser l'autonomie énergétique territoriale en 2050. Les projets et réalisations en matière d'électricité verte sur la commune du Monêtier s'inscrivent volontairement dans cette démarche de territoire.*

**En effet, le principe de l'énergie renouvelable par turbinage de l'eau date de plus 100 ans.** Elle bénéficie aujourd'hui d'un recul suffisant pour proposer des projets rentables et peu impactants. En perpétuelle innovation en ce qui concerne les rendements, le matériel et les dispositions constructives, elle poursuit l'objectif d'être toujours plus respectueuse de l'environnement.

## La pico-centrale du Tabuc : une ressource nouvelle pour un impact nul

Installée sur la conduite du réseau d'eau potable située le long du Grand Tabuc, la pico centrale a été mise en turbinage le 1<sup>er</sup> mai 2017. Après un peu plus d'une année, un premier bilan annuel peut être établi :

	Prévisionnel au 1/9/2016 (en €)	Réalisé au 31/7/2018 (en €)
<b>Coût des travaux</b>	899 200	831 153,22
<b>Montant Subventions demandées</b>	499 600	100 000 accordée par l'ADEME et la Région
<b>Recette annuelle</b>	61 886	88 127 (entre le 1/8/17 et 31/7/18)
<b>Remboursement annuel emprunt (15 ans)</b>	37 258	44 216
<b>Résultat annuel net</b>	<b>15 345</b>	<b>43 911</b>

La vente de l'énergie produite par la pico-centrale, dont l'impact environnemental peut être caractérisé de nul, permet à la commune de percevoir une recette annuelle de 43 911 € sur les 15 premières années d'exploitation, puis de plus de 80 000 € dès 2032, soutien non négligeable dans cette période de réduction des dotations et des subventions.

## Le projet de micro-centrale sur le petit Tabuc

### Une garantie de stabilité de l'alimentation locale assurée par un porteur de projet privé

Avec la dépose de l'ancienne liaison du Réseau de Transport d'Électricité en provenance du col du Galibier, la micro-centrale se situera à l'extrémité d'une boucle de tension 63 kV. Malgré sa puissance modeste, elle participera à la bonne tenue de l'alimentation locale indispensable pour les périodes de haute fréquentation de la vallée, mais aussi pour l'approvisionnement des familles qui vivent sur le territoire à l'année. En effet, si l'on se réfère aux études hydrologiques du torrent, la micro-centrale devrait fonctionner toute l'année, avec un maximum entre mai et octobre (CF courbe grise), soit largement plus que la limite de rentabilité d'une centrale qui est fixée à 100 jours.

L'entreprise porteuse du projet, n'est pas un promoteur, mais une Société d'Économie Mixte Locale, reconnue par ses valeurs de service public et de respect de l'environnement au regard des aménagements qu'elle a réalisés et exploite déjà dans le nord du département des Hautes Alpes (Briançon et Cervières).

Le projet sera financé par cette même entreprise sans faire appel à des subventions publiques. Il a même été proposé un financement participatif aux riverains intéressés dont les modalités sont en cours de réflexion (voir ci-dessous).

La commune, par la mise à disposition d'une partie de son patrimoine foncier sera intéressée aux recettes issues de la vente de l'énergie à EDF au tarif de 120€/MWh fixé par l'arrêté du 13 décembre 2016 du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

## L'étude d'impact : une obligation de protection de l'environnement

Préalablement au dépôt de dossier de demande d'autorisation du projet effectué en mai 2018, le torrent du petit Tabuc a fait l'objet d'une étude d'impact par un bureau d'études expérimenté.



Le contenu de l'étude d'impact (réalisée suite à un suivi de 2 années) intègre les dispositions fixées dans l'article R.122-5 du Code de l'Environnement ainsi que celles édictées dans l'arrêté 2011-2019 du 29 décembre 2011.

### Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Sur l'état écologique du cours d'eau, dans le domaine d'emprise du projet -> enjeux faibles à modérés
- Sur les enjeux liés à l'environnement, pour les milieux aquatique, terrestre ou humain, que ce soit d'un point de vue morphologique ou de qualité des eaux -> impact faible à moyen ;
- Le torrent est apiscicole et offre peu de potentiel reproductif -> enjeux évalués très faibles ;
- Il n'existe pas d'espace qui soit reconnu comme remarquable et disposant d'une protection particulière sur le site d'influence du projet ni à proximité immédiate ;
- Sur la nature du patrimoine péri-aquatique et faunistique -> niveau de sen-

sibilité est faible à moyen (une seule espèce de papillon montagnard protégé a été repérée mais en dehors de l'emprise directe du projet) ;

- Concernant le paysage, intégration paysagère de la prise d'eau et de la microcentrale à niveau de sensibilité très modéré en période d'exploitation ;
- Durant l'été, période de fréquentation plus importante de randonneurs, le débit restitué dans le torrent sera conséquent et l'esthétique du torrent sera conservée (débit turbiné = 1/3 du débit total).

*A partir des résultats de l'étude d'impact, le positionnement des aménagements (en dehors du circuit touristique) a été ajusté, les débits prélevés réduits.*

*Le projet a par ailleurs été présenté à la population lors de deux réunions avec le porteur de projet. Toutes les remarques ont été prises en compte et le projet a été modifié en conséquence.*

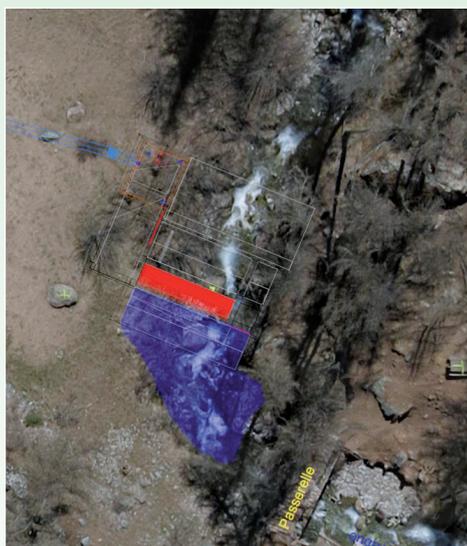
*L'ensemble de ces mesures permettent aujourd'hui au projet de présenter un maximum de garanties en matière de respect et de préservation de l'environnement. ■*

La CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) est la contribution payée par tous les consommateurs d'électricité.

Cette taxe a non seulement pour but de compenser le surcoût résultant de l'obligation d'achat par les fournisseurs de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables, mais aussi celui de :

- Compenser les charges de service public de l'énergie ;
- Compenser le surcoût de la production d'électricité dû à la péréquation tarifaire (assurer l'égalité d'accès à l'électricité sur l'ensemble du territoire français, les tarifs dans les DOM et en Corse) ;
- Compenser les pertes de recettes dues à la mise en œuvre des dispositions sociales en faveur des personnes en situation de précarité énergétique. ■

*A la lecture des courbes ci-dessous, on constate que le débit présent dans le tronçon court-circuité (TCC), c'est-à-dire dans le lit du torrent, par l'aménagement sera largement au-delà du débit réservé proposé qui est de 0.181 m<sup>3</sup>/s.*



## Camping des deux Glaciers :

### LA SAISON BAT SON PLEIN !



Depuis le début de l'été et malgré l'absence du Tour de France dans la vallée cette année, le Camping des deux glaciers affiche quasiment complet depuis plusieurs semaines !

A l'origine sans doute de cet engouement, les très bons commentaires qui circulent sur la qualité du site et de l'accueil de notre équipement (réseaux sociaux et bouche à oreille) ainsi que la plateforme en ligne qui facilite la réservation des emplacements disponibles.

Depuis cet été en effet, de nouveaux services sont proposés sur place : vente de glaces, petite épicerie de dépannage,

dépôt de pain, et connexion WIFI (En 2 mois, c'est plus de 400 pains, 270 croissants et pains au chocolat commandés la veille pour le lendemain matin)

La salle commune avec télévision rencontre un vif succès et la réhabilitation du bloc sanitaire du haut par les services techniques communaux au printemps améliore considérablement les conditions d'accueil des campeurs.

Deux collaborateurs municipaux recrutés pour la saison assurent l'accueil et l'entretien du camping. Souriants, serviables et volontaires, ils sont présents sur site la nuit dès lors que 50 % des emplacements sont occupés.



#### • CHIFFRE D'AFFAIRE HT (hors taxe de séjour...)

- du 1<sup>er</sup> juin au 3 août 2017 : 34 695,49 € en HT,
- du 1<sup>er</sup> juin au 6 août 2018 : 41 812,99 en HT soit une augmentation de 20 % du chiffre d'affaires par rapport à 2017.

La saison continue... rendez-vous pour le bilan final début octobre. ■

## Réhabilitation des rues de la petite et de la grande Turière

La commune et le maître d'œuvre de l'opération d'aménagement de la petite et de la grande Turière tout récemment retenu dans le cadre d'un marché public (Hydrétudes), rencontreront les riverains de ces deux axes majeurs de déplacement dans le village, ce lundi 20 août 2018, à 20 h, salle du Lautaret.

Le projet passe ainsi dans sa phase opérationnelle. Il vise à améliorer les conditions de déplacement entre le front de neige, les Grands Bains et le cœur du village tant en été qu'en hiver grâce au réaménagement des deux Turières et de la rue de l'Ecole.

#### Il comprend :

- La réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux de ruissellement
- L'intégration du canal de ville
- L'éclairage public
- L'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques (sous réserve de l'accord des opérateurs)
- La reprise du revêtement

Avant la réalisation des études (avant-projet sommaire et définitif) et la détermination d'un calendrier définitif, les avis des riverains seront collectés au cours de cette réunion et des rendez-vous particuliers pourront être pris afin de résoudre des problèmes spécifiques.

**Si vous n'avez pu assister à cette réunion, l'accueil des services techniques de la commune vous renseignent au 04.92.24.56.23. ■**

## Les tournois de retour sur des courts de tennis tous neufs !



Après la réfection des terrains, appréciée par tous les pratiquants, le retour des tournois en double organisés par le responsable du site a permis aux pratiquants de se rencontrer, les

mardis pour les adultes et mercredis pour les enfants où une dizaine d'équipes a pu partager un moment sportif et amical. ■

## Renseignements utiles...

Astreinte des services techniques (Urgence uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 40 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompiers	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos Routes	04 65 03 00 05
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche « les Eterlous »	04 92 55 42 46
Centre de Santé	04 92 24 42 54

Mairie du Monétier les Bains  
Place Novalèse  
05220 Le Monétier les Bains  
Tél. : 04 92 24 40 04  
Fax : 04 92 24 52 18  
monetier@monetier.com

**Directeur de la Publication :**  
Anne-Marie Forgeoux

#### Rédaction :

Mairie du Monétier les Bains

**Crédits photos :** Mairie,  
Thibault Blais, Dylan Filliaert

**Réalisation & Impression :**  
Imprimerie Labouré - Embrun

**Périodicité :** Trimestriel

**Tirage :** 1 300 exemplaires